



LES OPÉRATIONS DE PAIX DE L'ONU : VERS UNE CAPACITÉ DE RÉACTION RAPIDE

forces d'après des plans d'urgence et qu'il en coordonne le déploiement. En quatrième lieu, un haut niveau de disponibilité opérationnelle doit caractériser tous les éléments principaux d'une force de réaction rapide. Ils doivent pouvoir rassembler et transporter le personnel et le matériel rapidement et, dès leur arrivée à pied d'oeuvre, exécuter l'opération pour laquelle ils ont été déployés. Et enfin, une fois rendue sur les lieux, la force d'intervention doit être autonome et munie de tout ce qu'il lui faut pour fonctionner et subvenir à ses propres besoins pendant les étapes initiales de l'opération.

Les composantes génériques d'un dispositif de réaction rapide

- un mécanisme d'alerte rapide
- un bon processus décisionnel
- accès à une infrastructure et des moyens de transport rapidement et facilement utilisables
- un soutien logistique
- de budgets suffisants
- un personnel bien formé et entraîné

Outre ces grands principes généraux, six composantes ou éléments • génériques • fondamentaux sont essentiels à la réussite d'à peu près n'importe quel dispositif de réaction rapide, éléments dont l'ONU devra se doter si elle tient à acquérir une capacité efficace de réaction rapide.

Il doit tout d'abord y avoir **un mécanisme d'alerte rapide** qui permet de déceler tôt les signes d'une crise ou d'un conflit imminent. Essentiellement, ce sont les moyens nécessaires pour recueillir, analyser et diffuser les informations grâce auxquelles s'enclenchent diverses activités concomitantes : le processus décisionnel aux niveaux politique et stratégique; l'élaboration des plans d'urgence aux niveaux stratégique et opérationnel; et le processus d'exécution aux paliers stratégique, opérationnel et tactique. Un tel mécanisme doit, s'il se veut efficace, être étroitement relié aux personnes et aux organismes en mesure d'agir en fonction des informations recueillies.

Puis, il faut **un bon processus décisionnel** pour faciliter l'élaboration des plans de circonstances et l'exécution de l'opération. Il est essentiel que les décisions soient prises à temps pour que l'intervention ait lieu rapidement. Ces dernières sont fondées sur des évaluations détaillées de ce qu'il faut pour atteindre les objectifs politiques et sur la mobilisation des moyens voulus pour exécuter les plans d'urgence. Une fois prise la décision de passer à l'action, des plans opérationnels sont élaborés en fonction des objectifs politiques. À supposer que les mécanismes de réaction rapide étudiés dans le présent rapport existent, une planification détaillée doit déjà avoir eu lieu, et elle comporte d'habitude deux volets. Il y a d'abord les plans d'urgence axés sur les informations obtenues grâce au dispositif d'alerte rapide : ils définissent les marches à suivre probables, d'après un certain nombre de scénarios possibles. Ensuite, il y a les plans propres à la mission : on y évalue la nature et la portée des opérations possibles dans des régions géographiques données et les ressources qu'exigera l'exécution de ces opérations. Grâce à un bon processus décisionnel fondé sur la planification, on évite les écueils des démarches adoptées au coup par coup, et l'on réduit le temps et les ressources nécessaires pour monter l'opération.